

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 10 novembre 2017

**1<sup>ère</sup> Commission**  
N° CP-2017-10-1-1

**Service instructeur**  
Direction des Finances

**Service consulté**

**GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT  
ASSOCIATION GRAND CONSEIL SAINT-ETIENNE  
RENOVATION DU CHATEAU DE LA CONFRERIE A KIENZHEIM**

Résumé : Il vous est proposé d'octroyer une garantie intégrale d'emprunt à l'Association Grand Conseil Saint-Etienne relative au prêt d'un montant de 200 000 € souscrit auprès de la Caisse de Crédit Mutuel Mulhouse Europe au taux fixe de 1,1 % pour le financement des travaux de rénovation du Château de la Confrérie St Etienne.

Au cours de sa séance du 1er septembre 2017 (CD-2017-4-12-3), le Conseil départemental a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garanties d'emprunt départementales.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de l'Association Grand Conseil Saint-Etienne relative à une opération de rénovation du Château de la Confrérie St Etienne.

Le financement prévisionnel de l'opération a été estimé par le cabinet MICHEL SPITZ ARCHITECTES à **375 821 € HT** (450 985 € TTC), incluant des lots de travaux de :

- Gros-œuvre ;
- Charpente, couverture, étanchéité, zinguerie ;
- Sanitaire, électricité, démolition, plâtrerie, menuiserie, carrelage, peinture.

Afin de réaliser ces travaux, l'Association Grand Conseil Saint-Etienne a sollicité les financements suivants :

<b>Total subvention et mécénat, dont :</b>	<b>228 217 €</b>
Crédit Agricole	20 000 €
AG2R La Mondiale	40 000 €
DRAC	52 000 €
Région Grand Est	106 217 €

Ministère Agriculture	10 000 €
<b>Autofinancement</b>	<b>60 000 €</b>
<b>Financement auprès des établissements bancaires si nécessaire</b>	<b>89 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>377 217 €</b>

Le besoin de financement à couvrir par le prêt relais pour lequel la garantie est demandée s'élève à **200 000 €** :

Avance de TVA	75 000 €
Relais aides Région et DRAC	35 000 €
Part travaux HT	90 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>200 000 €</b>

Les caractéristiques du prêt de la Caisse de Crédit Mutuel Mulhouse Europe à garantir sont les suivantes :

Type : Prêt professionnel  
Montant : 200 000 €  
Durée : 84 mois  
Périodicité : mensuelle  
Taux d'intérêt : Fixe à 1,10 % l'an  
Echéances : Constantes

Au vu des dispositions de l'article L3231-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la décision d'accorder une garantie intégrale pour ce prêt ne soulève pas de problème, s'agissant d'une association reconnue d'intérêt général.

Par ailleurs, à titre de sûreté, l'Assemblée Départementale a prévu lors de sa séance du 3 mars 1995 et en a confirmé le principe le 10 décembre 1998, la mise en place de contre-garantie comme l'inscription d'une prénotation hypothécaire de premier rang de droit local au profit de la collectivité, pour toute quotité supérieure ou égale à 0,15 M€ s'agissant d'un organisme privé.

En cas de mise en jeu de la garantie, les crédits d'avances en garantie d'emprunt seront inscrits au chapitre 27 article 2761.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur la demande de garantie d'emprunt, et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT